

WEBINAIRE APPEL A PROJET 2026

ACTION SOCIALE RETRAITE
Mardi 27 janvier 2026



CSSM
CAISSE DE SÉCURITÉ
SOCIALE DE MAYOTTE

*La CSSM,
une volonté d'agir
pour Mayotte*

DÉROULÉ

- Merci de couper vos micros et la camera pour éviter les interférences
- Les participants ne peuvent pas prendre la parole pendant la réunion
- Vous pouvez poser vos questions dans le fil de discussion: une foire aux questions (FAQ) sera publiée après la réunion
- Le support de présentation sera disponible sur le site: www.cssm.fr

LES OBJECTIFS DU WEBINAIRE

Partager l'AAP

Identifier les actions éligibles

Sécuriser le dépôt des dossiers



CALENDRIER DE REALISATION

Publication de l'AAP : janvier 2026

Date limite de dépôt : 15 février 2026

Réalisation : 31/12/2026

Bilan financier et d'activité : 30 juin 2027 au plus tard

- Instruction au fur et à mesure
- Passage en commission



LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE RETRAITE

L'assurance retraite s'engage à

Rendre accessible le vieillissement actif et en bonne santé aux seniors et retraités.

Accompagner le bien vieillir chez soi et favoriser l'autonomie à domicile

La stratégie de préservation de l'autonomie par le développement d'une culture active de la prévention de la CSSM

- Contribuer à la qualité de vie des personnes retraitées, à leur autonomie et leur insertion.
- Privilégier leur bien-être social, psychique et physique.
- Changer le regard sur l'avancée en âge.

QUI PEUT REPONDRE A L'AAP ?

Éligibles

Les associations

Les collectivités
(mairies, CCAS)
etc...

Les centres sociaux

PUBLIC BENEFICIAIRE DE L'ACTION

- personnes retraitées autonomes (relevant des GIR 5 ou 6) résident à Mayotte.
- Futurs et jeunes retraités et bénéficiaires Aspa : personnes pouvant prétendre à la retraite dans les 2 années à venir,
- Retraités et bénéficiaires Aspa éloignés des parcours de prévention.

LES PROJETS ELIGIBLES

- ❖ Actions de prévention à la perte d'autonomie :
- ❖ Lien social et lutte contre l'isolement des personnes âgées (séjours seniors, ateliers nutrition, activité sportive et physique...)
- ❖ Développement d'aides et de services de proximité en partenariat avec CCAS, centres sociaux
- ❖ Solutions innovantes dans le domaine du Bien Vieillir (soutien à la mobilité, prévention à domicile, numérique...).
- ❖ Le renforcement des solidarités et des liens intergénérationnels
- ❖ L'accompagnement des aidants



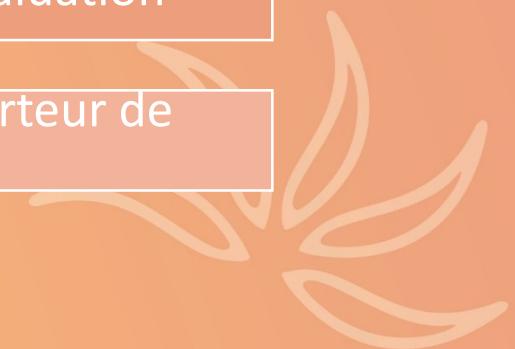
LES CRITERES D'ACCEPTABILITE DU PROJET

- Une réponse à des besoins identifiés sur le territoire
- Une cohérence avec les axes d'intervention de l'Action Sociale Retraite
- L'existence de co-financement
- Des objectifs clairs et des indicateurs d'évaluation
- Une capacité financière opérationnelle du porteur de projet



CSSM
CAISSE DE SÉCURITÉ
SOCIALE DE MAYOTTE

La CSSM,
une volonté d'agir
pour Mayotte



LES ACTIONS NON ELIGIBLES



Les actions à visée commerciale.



Les actions de prévention individuelles réalisées par les Services



Autonomie à domicile (SAD) auprès de leurs bénéficiaires.



Les actions qui n'ont pas de co-financement



CSSM
CAISSE DE SÉCURITÉ
SOCIALE DE MAYOTTE

*La CSSM,
une volonté d'agir
pour Mayotte*



COMMENT REUSSIR SON DEPOT ?



LES INCONTOURNABLES

Pour les actions financées
année N-1, produire les
bilans financiers et le rapport
d'activité de l'action

Réaliser
l'action sur
l'année N

Être à jour
de ses
cotisations
sociales au
regard de
l'URSSAF



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

DES QUESTIONS ?

